

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**REN® HY 98**

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023  
Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : REN® HY 98

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV  
Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique  
Téléphone : +41 61 299 20 41  
Télifax : +41 61 299 20 40  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version  
2.0

Date de révision:  
10.12.2025

Numéro de la FDS:  
400001009727

Date de dernière parution: 13.04.2023  
Date de la première version publiée:  
20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	  
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence :	<p><b>Prévention:</b></p> <p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.</p> <p><b>Intervention:</b></p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à</p>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)

cyclohex-1,2-ylenediamine

Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

: Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	>= 30 - < 50

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**REN® HY 98**

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

	612-067-00-9 01-2119514687-32	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 030 mg/kg	
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	1761-71-3 217-168-8 01-2119541673-38	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Foie)  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 380 mg/kg	= 20 - < 30
cyclohex-1,2-ylenediamine	694-83-7 211-776-7 01-2119976312-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360FD STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	= 20 - < 30
Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac	- 500-105-6 01-2119556886-20	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 550 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 001 mg/kg	= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Ammoniaque

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

properment étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	0,3 mg/kg p.c./jour
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,63 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,21 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	0,5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,125 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,125 mg/kg
Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
cyclohex-1,2-ylenediamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,27 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,53 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,13 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,27 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,578 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Eau douce	0,008 mg/l
	Eau de mer	0,0008 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,08 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	80 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,39 mg/kg
	Sédiment marin	0,039 mg/kg
	Sol	0,072 mg/kg
Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac	Eau douce	0,004 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,044 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,00044 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0224 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00224 mg/kg poids sec (p.s.)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,002 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	22,22 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
cyclohex-1,2-ylenediamine	Eau douce	1,3 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,13 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	29,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	202,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	20,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	3,52 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

#### Remarques

: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

#### Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**REN® HY 98**

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	: Type protégeant des vapeurs organiques (A)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Forme	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Couleur	: jaune clair
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 15 - 30 mPa,s (25 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: < 0,2 hPa (20 °C)
Densité	: 0,95 g/cm3 (25 °C)
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 699,11 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 030 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1 030 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): > 5,01 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Difficultés respiratoires  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 380 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 380 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): >0.4%  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 110 mg/kg

#### **cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 170 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**REN® HY 98**

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023  
Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

**Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 550 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Composants:**

**3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Résultat : Provoque des brûlures.

**4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque de graves brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins  
BPL : non

**Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:**

Espèce : Membrane d'étanchéité in vitro  
Méthode : OCDE ligne directrice 435  
Résultat : Irritation de la peau  
BPL : oui

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:**

**3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
BPL : non

**cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
BPL : non

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

##### 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50, 150, or 500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
BPL: oui

### 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 50 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### cyclohex-1,2-ylenediamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 490  
Résultat: négatif  
BPL: oui

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Système d'essais: Hépatocytes de rat  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 2.5 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/25/80/240 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 80 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 160 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
BPL: oui

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.  
BPL: oui

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/10/25/75 mg/kg bw/d  
Durée d'un traitement unique: 23 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 75 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

#### 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: positif

#### cyclohex-1,2-ylenediamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude étendue de toxicité pour la reproduction sur une génération

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 300, 500, 600, 800 & 1000 milligramme par kilogramme  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
BPL: non

Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/50/150/500 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 15 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 BPL: oui
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale., Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: OCDE ligne directrice 421 Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 50, 100 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 100 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 100 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
-------------------------	--

Incidence sur le développement du fœtus	: Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/10/100/125/200 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 16 d Toxicité maternelle générale: NOEL: 125 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOEL: 125 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414
---	--

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### Composants:

#### **cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires supérieures  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

#### **4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Foie  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

#### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 59 - 62 mg/kg  
LOAEL : 160 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (eau potable)  
Durée d'exposition : 90 d  
Nombre d'expositions : daily  
Dose : 20, 60, 160 mg/kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
Organes cibles : Reins

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 200 mg/m3  
Voie d'application : Inhalation  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Durée d'exposition : 216 h  
Nombre d'expositions : 6h  
Méthode : Toxicité subaiguë  
Organes cibles : irritation des voies respiratoires

#### **4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 15 mg/kg, 12,2 mg/m3  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Durée d'exposition : 864 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 413

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**REN® HY 98**

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023  
Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

**cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	150 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	0/50/150/500 mg/kg bw/d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
 Espèce	:	 Rat, mâle
NOAEL	:	50 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	0/50/150/500 mg/kg bw/d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui

**Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 100 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Dose	:	0, 10, 75, 100, 150, 200 mg/kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
 Espèce	:	 Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 160 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	90 d 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0/16/50/160 mg/kg bw7day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**cyclohex-1,2-ylenediamine:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 110 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 23 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 50 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.  
BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.  
BPL: oui

- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1 120 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Mesuré
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Dose sans effet observé

### 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanoïte)): 68 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 6,84 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 140 - 200 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): env. 156 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 4 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### cyclohex-1,2-ylenediamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1 825 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: non  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
  
EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 35 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 291 mg/l  
Durée d'exposition: 20 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: non  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 13 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Point final: mortalité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): env. 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 6,9 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 8 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

#### **4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

- Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Biodégradation: < 10 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

### cyclohex-1,2-ylenediamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: Eaux usées (éffluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 1,13 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

Stabilité dans l'eau : Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: Pas d'information disponible.  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Photodégradation : Constante de vitesse: < .001  
BPL: non

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: < 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 309

Type de Test: aérobie  
Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: < 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)  
pH: 7,5  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99 (23 °C)  
pH: 6,34  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 10,15

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,03 (25 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### cyclohex-1,2-ylenediamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -0,9 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

log Pow: < -0,02 (20 °C)  
pH: 12  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

### Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,13 (20 °C)  
pH: 12,7  
Méthode: Coefficient de partage  
BPL: oui

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 928

4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):  
Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 446

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Composants:

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

#### 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

#### cyclohex-1,2-ylenediamine:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### **Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

#### **4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

#### **cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

### **Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

#### **4,4'-methylenebis(cyclohexylamine):**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

#### **cyclohex-1,2-ylenediamine:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

### **Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
Compte tenu des données disponibles, les critères de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. |
|                       | Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Eliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |             |           |
|-------------|-----------|
| <b>ADN</b>  | : UN 2735 |
| <b>ADR</b>  | : UN 2735 |
| <b>RID</b>  | : UN 2735 |
| <b>IMDG</b> | : UN 2735 |
| <b>IATA</b> | : UN 2735 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |             |  |
|-------------|--|
| <b>ADN</b>  | : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.<br>(4,4'-METHYLENEDICYCLOHEXYLAMINE, 1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE) |
| <b>ADR</b>  | : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.<br>(4,4'-METHYLENEDICYCLOHEXYLAMINE, 1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE) |
| <b>RID</b>  | : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.<br>(4,4'-METHYLENEDICYCLOHEXYLAMINE, 1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE) |
| <b>IMDG</b> | : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.<br>(4,4'-METHYLENEDICYCLOHEXYLAMINE, 1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE)  |
| <b>IATA</b> | : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.<br>(4,4'-METHYLENEDICYCLOHEXYLAMINE, 1,2-DIAMINO CYCLOHEXANE)  |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 8	
<b>ADR</b>	: 8	
<b>RID</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855
Instruction d'emballage (LQ)	: Y840
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Corrosive
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 851
Instruction d'emballage (LQ)	: Y840
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Corrosive

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3  Numéro sur la liste 43: 4,4'-diaminodiphénylméthane
	Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Maladies Professionnelles : 49 bis, 49, 84  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## REN® HY 98

Version 2.0 Date de révision: 10.12.2025 Numéro de la FDS: 400001009727 Date de dernière parution: 13.04.2023 Date de la première version publiée: 20.12.2018

Date d'impression 11.12.2025

Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360FD	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTÈRE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNÉS PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC PRÉCAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DÉCRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargées du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYÉ HUNTSMAN DUMENT QUALIFIÉ EST AUTORISÉ A FOURNIR OU METTRE À DISPOSITION DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DE SOURCES NON AUTORISÉES PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS À JOUR OU INEXACTES.